

## Préambule

DÉVELOPPEMENT POSITIF, SARL immatriculée au RCS de La Roche sur Yon 509 210 704, dont le siège social est situé 3 rue du Génôis – 85 100 Les Sables d'Olonne (ci-après « DÉVELOPPEMENT POSITIF ») organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Pays de la Loire sous le n° 52 85 01534 85; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

## Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation catalogue et sur-mesure engagées par DEVELOPPEMENT POSITIF pour le compte d'un Client. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente - Formation (ci-après « CGV - Formation ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV - formation prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord-cadre ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autres documents de DÉVELOPPEMENT POSITIF, tels que prospectus, flyers, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que DÉVELOPPEMENT POSITIF ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## Inscription

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

## Annulation - Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit DÉVELOPPEMENT POSITIF et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation. Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer DÉVELOPPEMENT POSITIF par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse contact@developpementpositif.fr, reçu au plus tard quinze [15] jours ouvrés avant la date de la formation. En cas d'annulation reçue moins de quinze [15] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation, le montant de l'inscription reste du en totalité à DÉVELOPPEMENT POSITIF. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité. Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

## Tarifs - Paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. La prise en charge des petits - déjeuners, déjeuners, pause-café ainsi que de la location éventuelle de locaux sont à votre charge.

Le règlement du prix de la formation s'effectue en priorité par virement bancaire à notre banque CREDIT MUTUEL, libellé au nom de DÉVELOPPEMENT POSITIF, sur le compte IBAN : FR76 1551 9390 3100 0220 0500 212 BIC CMCIFR2A, ou à défaut par chèque à l'ordre de DÉVELOPPEMENT POSITIF.

Le règlement intégral devra intervenir comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Développement Positif n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L. 441-4 et L. 441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article L229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

## Obligation et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, DEVELOPPEMENT POSITIF est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. DEVELOPPEMENT POSITIF ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à DEVELOPPEMENT POSITIF, les désastres

naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DEVELOPPEMENT POSITIF.

## Responsabilités - Indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de DÉVELOPPEMENT POSITIF ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré DÉVELOPPEMENT POSITIF pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que DÉVELOPPEMENT POSITIF ne puisse être recherché ou inquiété.

## Droit de contrôle de Développement Positif

DÉVELOPPEMENT POSITIF se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quinze [15] jours ouvrés avant la date prévue. DÉVELOPPEMENT POSITIF se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. DÉVELOPPEMENT POSITIF se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

## Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, autre...) utilisés par DEVELOPPEMENT POSITIF pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constitue des œuvres originales et sont à ce titre protégées par les droits de propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations DÉVELOPPEMENT POSITIF ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de DÉVELOPPEMENT POSITIF ou de ses ayants droit.

## Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## Confidentialité et communication

DEVELOPPEMENT POSITIF, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par DEVELOPPEMENT POSITIF au Client. DEVELOPPEMENT POSITIF s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par DEVELOPPEMENT POSITIF comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise DEVELOPPEMENT POSITIF à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Loi applicable - Attribution de compétence le présent accord est régi par le droit français

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions et à défaut d'un accord amiable des parties, le Tribunal de La Roche sur Yon sera seul compétent.

## Toute inscription sur un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.